

COLLECTIF ECO CITOYEN BRIVADOIS
Immeuble de l'instruction
Place du Postel
43100 BRIOUDE cec.brivadois@laposte.net

Monsieur le Préfet de Haute-Loire
6 avenue du Général de Gaulle
CS 40321
43009 Le Puy-en-Velay Cedex

Monsieur le Préfet,

Notre association, le **Collectif écocitoyen brivadois(CECB)**, a été conviée par la mairie de Brioude au travail visant à l'amélioration de la qualité de l'eau extraite depuis le champ captant de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) des Puits des Vignes.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, le 12 mars 25, où vous étiez représenté par Monsieur Maximilien Blaise, nous avons noté que les agriculteurs de l'AAC se sentaient prêts **à agir** au bénéfice d'une baisse du taux de nitrates, notamment en modifiant le calendrier de leurs pratiques et en évitant de laisser la terre à nu.

Cette avancée nous apparaît comme très positive.

Toutefois, **elle s'accompagne** d'une inquiétude face à l'inégalité devant la Loi (et l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012) entre céréaliers et éleveurs. **En effet**, l'étude conduite par le bureau Envilys prouve que le surpâturage **sur les** terrains de l'AAC compte pour environ un tiers des apports en nitrates. Ce surpâturage est présent dans l'AAC toute l'année et contrevient de ce fait à un des objectifs de l'arrêté de 2012. Dans le cadre du programme d'actions agricoles, mentionné en particulier à l'article 2.1, l'évolution des systèmes de culture et pratiques agricoles contenait un objectif pour le 30 septembre 2015 : AUCUN ANIMAL D'ÉLEVAGE DU 15 DÉCEMBRE AU 28 FÉVRIER.

Dans l'article 7 de ce même arrêté il était indiqué que le secrétaire général de la préfecture, directeur départemental des territoires de la Haute-Loire et le maire de Brioude étaient chargés de son exécution « chacun en ce qui le concerne ».

En tant que collectif de citoyens, nous nous interrogeons sur les responsabilités partagées face à la non mise en place de cet arrêté. **(j'ai enlevé la phrase)**

Pouvoir de police du maire, police de l'eau, pouvoir du Préfet ?

Qu'en est-il exactement ?

Par ailleurs, nous avons formulé dans un courrier à la mairie et au SGEB, notre souhait de participer à une projet de plantation dans l'AAC.

Nous pensons en effet que l'implantation d'une trame verte sous forme d'arbres et de haies ne peut qu'améliorer la qualité de l'eau captée. Grace à son système racinaire, la haie joue le rôle de filtre : elle participe à la dégradation des nitrates et pesticides contenus dans les eaux superficielles. Et, elle freine et ralentit le ruissellement ; et donc, limite le transfert de ces polluants de la surface vers l'eau captée .

Nous avons consulté le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) qui s'applique sur le territoire et vu que "les plantations d'arbres à mailles serrées freinant l'écoulement des eaux (espacement inférieur à 6m) et les haies arbustives denses" sont interdites en zone rouge. Ainsi, nous proposons des plantations d'arbres espacés de 6,5 mètres afin de respecter le PPRI. Toutefois, nous sollicitons la préfecture pour demander si des plantations plus serrées ne pourraient être envisagées dans ce cadre.

Notre Collectif avec plus de 500 membres et sympathisants mène depuis 7 ans des campagnes d'achat groupé, et de plantations d'arbres et arbustes champêtres auprès de particuliers, agriculteurs et municipalités. Soit, plus de 16 000 arbres et arbustes plantés par et avec nos adhérents dans le cadre de l'opération "Aux Arbres Citoyens".

Cette dynamique, portée par des citoyens brivadois, se renforce d'années en années par des chantiers de plantations collectifs, des regroupements, des conférences. En 2025, conscient des enjeux de santé environnementale et humaine sur l'aire d'alimentation de captage du Puits des Vignes, le Collectif écocitoyen du brivadois a proposé à la Mairie de Brioude et au Syndicat de gestion des eaux du brivadois de mettre à disposition sa "force vive" citoyenne. A savoir la mobilisation de son réseau mêlée à l'expérience des adhérents en matière de plantation, sous la forme de chantiers participatifs. Cette participation permettant par la dimension citoyenne de cultiver les liens entre les agriculteurs et les habitants, ce que nous faisons tous les hivers dans nos chantiers. Il est entendu qu'un tel chantier se ferait en étroite collaboration avec la mission haies que nous connaissons bien.

Dans l'attente de vos réponses à nos questions et de votre point de vue sur cette proposition, nous vous adressons nos salutations cordiales.

Le CECB et le réseau "Aux Arbres Citoyens"